

Société 2034 Capital
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de
1 000 euros
Siège social : 40 boulevard Lord Duveen,
13 008 MARSEILLE
RCS MARSEILLE : 923 569 883

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ
UNIQUE DU 02 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux janvier,
A neuf heures,

Monsieur Edouard LE SCANFF,
Associé unique et Président de la société 2034 Capital,

A pris la décision suivante :

- Absence de rémunération du Président,

DÉCISION UNIQUE

L'associé unique décide qu'il ne percevra aucune rémunération du 1^{er} janvier 2025 et ce jusqu'au 31 janvier 2025, pour ses fonctions de Président.

Il pourra néanmoins prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Edouard LE SCANFF

